

Bonne année.....

Il existe un ancien Minhag rapporté par le Rama (582,9) de se souhaiter le jour de Roch Hachana d'être écrits pour une bonne année.

Sa source se trouve dans le Tour dont la version diffère quelque peu. En effet, le Tour écrit qu'on se souhaitera d'être écrits « dans » une bonne année. Le Pricha explique qu'il s'agit du nom du livre où l'on souhaite être écrits, de la même manière qu'un autre s'appelle le pardon c'est pourquoi nous demandons d'être inscrits dans le livre du pardon.

Mais le Etz Efraïm écrit que le terme du Rama est préférable puisque la Guemara Brakhot (64a) nous enseigne que celui qui quitte son ami lui dira : "Va vers la paix" alors que celui qui se sépare d'un défunt dira : "Va dans la paix".

Le Maguen Avraham rajoute à la formule du Rama le mot d'être écrits et scellés pour une bonne année. Il explique cela par la Guemara Roch Hachana (15b) qui explique qu'il y a les Tsadikim et les Rechaïm qui sont scellés dès Roch Hachana dans leur livre alors que les personnes moyennes sont en suspens jusqu'à Yom Kippour. Cette Guemara parle du jugement sur l'année à venir, d'après le Ran et le Ramban. Ainsi, nous souhaitons à notre prochain de faire partie des Tsadikim qui sont inscrits dès Roch Hachana dans le livre d'une bonne année.

Mais Tossefot n'est pas d'accord et pense que la Guemara traite du jugement sur le monde futur qui est renouvelé chaque année et d'après cela, le Gaon de Vilna écrit qu'il n'y a pas de raison de souhaiter d'être scellés puisque le verdict n'est donné qu'à Yom Kippour et cela pour tous les juifs.

D'autres souhaitent « de bons papiers » (Pitka Tova) d'après le Zohar qui écrit qu'en ce jour, Hachem est assis et écrit des papiers sur le destin de chacun et les place dans sa salle puis lorsqu'une personne fait Techouva, Hachem ressort son papier et le déchire avec ses mauvais décrets, sinon Il attend jusqu'à Hochaana Raba et transmet les petits papiers aux Malakhim pour qu'ils exécutent ce qui est écrit dessus.



Jusqu'à quand peut-on se souhaiter cela ?

D'après le Levouch, on le dira seulement jusqu'à la troisième heure puisque les Tsadikim ne sont jugés qu'en début de journée. Le souhaiter plus tard reviendrait à dire à son ami qu'il ne fait pas partie des Tsadikim !

Mais le Maguen Avraham écrit qu'on pourra le faire jusqu'au milieu de journée et le Peri Mégadim de rajouter jusqu'au deuxième jour à hatsot. Enfin, d'autres se le souhaitent jusqu'au jour de Kippour.

A partir de quand peut-on se souhaiter une bonne année ?

Le Baèr Étèv nous enseigne que lorsqu'une personne écrit une lettre pendant le mois d'Eloul, elle souhaitera par la même occasion à son correspondant une bonne année. Ainsi, on retrouve dans les responsas du Maharil, du Noda

Biyouda, du Hatam Sofer et de bien d'autres cette jolie coutume.

D'autres souhaitent ceci depuis le 15 Av et trouvent en cela une allusion que 15 Av et Ketiva Vahatima Tova ont la même valeur numérique. Même si certains ont vu dans ce Minhag la source des cartes de vœux qu'on reçoit à cette période, beaucoup d'autres pensent que cela n'a rien à voir et qu'il s'agit plutôt d'une mauvaise conduite apprise des païens qui s'envoyaient des œufs sur lesquels étaient inscrites des bénédictions ou des Romains qui s'offraient des cadeaux pour la nouvelle année. Ainsi, il est rapporté dans le Or Torah que ces cartes n'existaient pas à Djerba ou en Afrique du Nord.

Enfin, à Amsterdam, certains ont la coutume que les enfants écrivent une jolie lettre avec beaucoup de Brakhot puis la cachent sous le napperon des Halot afin que le père ait la bonne surprise lorsqu'il s'apprêtera à faire Motsi.

Pour conclure, on prendra conscience que ces petits mots ne sont pas de la simple politesse (française) mais un véritable souhait que l'on espère pour notre prochain et qui a un véritable pouvoir de changer les choses étant chacun d'entre nous, un fils ou une fille d'Hachem.

Le Hozé Miloubline explique que lorsque Hachem voit Ses enfants se bénir et s'aimer mutuellement, Il se lève de Sa place de juge et s'assoit sur celle de la miséricorde.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à nos chers lecteurs, du plus profond du cœur, que chacun d'entre nous puisse passer une merveilleuse année accompagnée très rapidement de la venue du Machiah.

Haim Bellity

La fête, le règne et le jugement

Roch Hachana est un jour plutôt polyvalent. En effet, c'est le jour où nous fêtons le règne divin, c'est également le jour où nous sommes jugés et au cours duquel nous fêtons l'arrivée de la nouvelle année. Chacun de ces trois points apporte son lot de sentiments et en les entremêlant, ils s'avèrent contradictoires. Comment pouvons-nous parler de fête alors que nous sommes jugés ? C'est un Yom tov (et même un roch 'hodech) mais nous ne disons pas le Hallel. Le Passouk du Téhilim nous enseignant, "Réjouissez-vous en tremblant" trouve tout son sens en ce jour.

Comment se réjouir en tremblant ?

Imaginons une situation concrète, celle de Réouven recevant une convocation devant le tribunal pour différents délits commis. Dès lors, Réouven ne va plus du tout vivre de la

même manière. Il va se mettre à réfléchir aux raisons pour lesquelles il est convoqué et comment pourrait-il se défendre. Il va moins dormir le soir et perdre l'appétit jusqu'au jour J (c'est le sentiment que l'on devrait avoir (léhavdil), car nous ne connaissons que cela à l'échelle humaine). Le stress prend le dessus et nous arrivons à la veille du procès et impossible de fermer l'œil de la nuit. Arrivé devant la porte du Tribunal, Réouven fait un malaise. Une fois réanimé, il se retrouve sur le banc des accusés, il ouvre les yeux et observe la table des juges. Il se frotte les yeux pour s'assurer qu'il n'ait pas dans un mauvais rêve et esquisse un sourire. Le juge n'est autre que son père ! Quelle joie intérieure ! Quel soulagement ! On allait le juger avantageusement !

C'est sans doute cela le sentiment à avoir. Le

soulagement malgré le jugement. L'assurance du meilleur dans la pire des situations.

Cette situation peut également expliquer la raison pour laquelle nous demandons à Hachem la vie, plusieurs fois dans la Téfila. Nous fêtons le règne divin, nous ne devrions pas avoir de demandes en ce jour ! Si un homme avait l'affront de demander au Roi le jour de son anniversaire de l'augmenter, il serait jeté au cachot ! Cependant, puisque le Roi est notre père, nous profitons de la chance et de la proximité qu'Il nous permet d'avoir, pour lui demander la vie. Le prince peut se permettre de profiter de la 'bonne humeur' du roi pour qu'il accède à ses demandes.

Ce serait donc cela Roch Hachana, une fête, un règne et un jugement !

Moché Uzan

Peut-on préparer du 1^{er} jour de Roch Hachana pour le second ?

Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (503,1) qu'il est interdit de préparer le 1er jour de Yom Tov pour le second jour y compris la fête de Roch Hachana. En effet, le fait de considérer les 2 jours de Roch Hachana comme un seul jour saint n'a pas été dit Lakoula (pour se montrer plus permissif) [Michna Beroura 503,4].

C'est pourquoi, il sera interdit de cuisiner ou de réchauffer un plat (ou préparer la table/faire la vaisselle) le 1er jour pour le second jour. En effet, il faudra attendre la sortie des étoiles pour préparer ce qui est nécessaire au second jour. Dans les contrées où il est difficile d'attendre la sortie des étoiles pour réchauffer les plats, on pourra les chauffer en journée à condition de consommer une partie du plat réchauffé avant le coucher du soleil.

Aussi, en cas de grande nécessité, on pourra réchauffer le plat à partir du coucher du soleil selon le principe que les Sages n'ont pas promulgué de «Chevout » pendant la période de Ben Hachemachot pour réaliser une Mitsva [Choul'han Aroukh 342,1].

Cependant, on n'appliquera pas cette mesure d'indulgence pour un plat liquide où il s'agit d'un Safek sur un interdit d'ordre Toraique [Halikhot Moed page 151].

Il est à noter qu'il sera autorisé de cuisiner (ou de préparer des salades) en grande quantité le 1er jour, de manière à ce qu'il en reste pour le second jour (cela est considéré comme une seule fatigue). [Voir Choul'han Aroukh 503,1]

De plus, on pourra décongeler des plats ou des 'Halot au début de la journée du 1er jour de Yom Tov dans le but de les consommer le second soir. En effet, le fait de les décongeler en début d'après-midi n'est pas un acte qui prouve que l'on est en train de préparer pour le second jour (puisqu'on pourrait théoriquement les consommer dans la journée). [Michna Beroura 667,5 au nom du 'Hayé Adam; Choul'han Chelomo 290,13; 'Hazon Ovadia Chabbat Tome 2 page 447 (qui autorise même de décongeler en fin d'après-midi, étant donné que l'action de décongeler n'est pas considérée comme une préparation mais plutôt comme « Hassarat Monéa ») ; Voir aussi le Menou'hat Ahava Tome 1 perek 11,12 note 38 qui prouve des Richonim et du Choul'han Aroukh (302,3) que l'interdiction de Hakhana ne s'applique pas pour un geste banal qui ne provoque pas de « Tikoune » une amélioration quelconque, comme par exemple plier un Talit, ranger une bouteille au frigidaire. Ainsi, il en sera de même pour décongeler une 'Hala ou un plat congelé (même si l'on fait cette action proche de la Chekia)].

David Cohen



Se lever à l'aube ?

Le jour de Roch Hachana, où nous sommes jugés, nous matérialisons l'importance de cet événement par plusieurs actions qui ne sont pas habituelles.

L'une d'entre elles, bien connue, est le fait de ne pas dormir !

Il existe une discussion à savoir si cela s'applique le matin dès les premières lueurs du jour.

D'après le Ben Ich Hai, le Or Ietsion et le Hout Chani, il est préférable de se lever tôt avant les premières lueurs du jour quitte à ensuite se reposer après hatsot, plutôt que de se lever le matin après l'aube et de ne pas dormir même après hatsot.

D'autres posskim comme rav Chlomo Zalman Auerbach, Rav Ovadia Yossef, pensent que s'il est difficile de se réveiller très tôt le matin, le fait de continuer à dormir ne rentre pas dans

l'interdiction de dormir à Roch Hachana, car c'est un sommeil autorisé (de la nuit) qui se prolonge le matin. En effet, l'interdit concerne un sommeil sans raison valable qui serait alors révélateur d'un manque de considération face à la grandeur de ce jour si particulier. Le fait de ne pas se lever à l'aube n'entre donc pas dans l'interdit.

D'autant plus que ce sommeil réparateur lui permettra de mieux se concentrer dans sa tefila.

Rav Ovadia apporte une preuve à cela des lois de la soucca. En effet, si quelqu'un dort dans la maison parce qu'il pleut au dehors, quand bien même il s'arrêterait de pleuvoir, on ne l'oblige pas à revenir dans la soucca cette nuit-là jusqu'au matin (il ne sera pas non plus nécessaire de le réveiller).

Mikhael Attal

Si Yossef n'avait jamais compris pourquoi Yaacov avait enterré sa mère Rahel au bord de la route sans autres considérations, il se garda bien d'en faire la réflexion à son père. Et même lorsque ce dernier lui fit jurer de conduire sa dépouille en Terre sainte dans la sépulture de ses ancêtres, Yossef accepta sans moufter. Mais c'était sans compter la perspicacité de Yaacov, qui savait très bien que son fils lui gardait rancune à ce sujet. Il finit donc par lui révéler à la fin de sa vie qu'en réalité, il n'avait pas agi de son propre chef. Le Maître du monde lui avait ordonné d'enterrer Rahel à cet endroit précis. Car lorsque les juifs seront conduits en exil des milliers d'années plus tard, ils auront l'occasion de faire une halte près du tombeau de notre matriarche. Ils en profiteront alors pour l'implorer de leur venir en aide. Or, comme nous l'avons expliqué l'année dernière, celle-ci était la seule qui était en mesure d'infléchir la position de D.ieu quant au sort qu'Il réservait à Ses enfants ! Il était donc indispensable qu'elle soit enterrée à cet emplacement, de façon à ce que les exilés se rappellent d'invoquer le mérite de Rahel, ce que nous faisons d'ailleurs nous aussi le deuxième jour de Roch Hachana à travers la Haftara.



Toutefois, beaucoup d'entre vous doivent très certainement se poser la question suivante : a priori, notre matriarche ayant rejoint son Créateur, elle ne pouvait ignorer que ses descendants étaient en détresse. Alors comment se fait-il qu'on soit aussi intransigent sur le lieu de sa sépulture alors qu'elle priera de toutes les façons en notre faveur ? Sans compter que le Maître du monde aurait très bien pu s'arranger pour que les juifs croisent sur leur route le tombeau de Rahel au cours de leur expulsion de la Terre sainte ! Il y a donc forcément un enjeu beaucoup plus grand ici qui mériterait d'être exploré.

Selon le Maharal, il s'agirait d'une qualité essentielle de Rahel : sa volonté d'unir tous les membres de sa famille. Ce trait de caractère est particulièrement flagrant chez ses enfants, notamment Yossef qui fut l'un des seuls à traiter les enfants de Bilha et Zilpa, servantes de Yaacov, comme ses égaux. Et malgré toutes les souffrances qu'il avait dû endurer à cause de ses frères, il ne put se résoudre à se venger, même après la mort de leur père, afin d'assurer la cohésion de leur famille. Enfin, c'est grâce à lui qu'ils purent s'installer à Gochen, où ils seront préservés, dans une certaine mesure, de l'influence égyptienne. Par conséquent, on imagine bien que cette qualité devient incontournable en exil ! Mais cela est-il vraiment possible ? Peut-on véritablement préserver l'intégrité d'un peuple alors que ceux qui le composent finissent par adopter un langage et une culture différente ?

A priori, l'histoire des civilisations nous a définitivement prouvé que cela était irréalisable. Pourtant, notre peuple continue, envers et contre tout, à défier l'inimaginable. Mais quel est donc le secret de la pérennité du peuple élu ?

Conformément à la tradition judaïque, nous allons résoudre toutes ces difficultés grâce à la question vue plus haut : en réalité, l'emplacement du sépulcre de Rahel est porteur d'un message fondamental pour les générations futures. Celles-ci doivent impérativement se considérer, à l'instar de notre matriarche, comme étant « sur la route », c'est-à-dire, en perpétuel mouvement, que ce soit au sens propre ou figuré. De cette façon, les juifs du monde entier, peu importe leur langue ou leur culture, seront tous reliés par ce sentiment de n'être que de passage et de viser un objectif supérieur, d'où notre longévité malgré les millénaires "d'assimilation".

Yehiel Allouche

Comprendre Roch Hachana

1) Pourquoi Hachem juge-t-Il le monde ?

Pour qu'Il puisse fixer les moyens qu'Il mettra à la disposition des gens pendant l'année à venir.

2) Pourquoi Hachem juge le monde le jour de Roch Hachana ?

Adam Harichon fut créé ce jour-ci, alors Hachem fait une fois par année un « inventaire », comme le font les gens (commerçants...).

3) Pourquoi sonnons-nous du Chofar ce jour là ?

« Bien que la sonnerie du chofar le jour de Roch Hachana soit un décret de l'Écriture, elle contient une allusion, comme si elle disait : « Réveillez-vous, dormeurs, de votre sommeil, et vous qui somnolez profondément levez-vous, de votre léthargie ! Méditez vos actions, repentez-vous, et souvenez-vous de votre Créateur ! Ceux qui oublient la vérité dans les vanités du temps et s'égarer toute l'année dans les futilités et le vide qui ne sont d'aucun intérêt et d'aucun salut, observez votre âme; amendez vos voies et vos actions. Que chacun de vous abandonne ses mauvais chemins et mauvaises pensées », (Rambam, Techouva, 3,4).

Différents Midrachim indiquent que le son du chofar vient aussi pour nous rappeler le Chofar du jour du don de la Torah, celui qui signale aux juifs leur retour en Erets Israël, celui de la venue du Machia'h, de la Résurrection des morts, du couronnement d'Hachem (si l'on pourrait dire ainsi), du fait que c'est en ce jour qu'Il a créé le monde, de l'année du Yovel où le son du Chofar retentit, de la Akéda d'Itshak etc.

4) Pourquoi en Israël fêtent-ils Roch Hachana 2 jours comme en France ?

Autrefois, on fixais le Roch Hachana après que deux témoins aient témoigné avoir vu la nouvelle lune. Ceci se passais à Jérusalem, les juifs en dehors de Jérusalem par contre ne savaient pas si le Roch Hachana était décrété. Ils faisaient alors partout deux jours.



5) Pourquoi devons-nous sonner 10 sons afin d'être quittes de la mitsva ?

Il est marqué trois fois : Sonnez ! La Torah utilise le mot tékia'h, un son long, et terouah, un son coupé ; il faut alors entourer chaque térouah, avant et après, avec un son long. Cela fait neuf sons ; mais on ne sait pas s'il est mieux de faire le son coupé de trois ou de neuf sons, on fait alors les deux.

Rav Yehiel Brand

Quel est l'objectif à atteindre ?

Nous savons tous que pour arriver à un but dans la vie, il faut voir dès le début quel est l'objectif à atteindre et quel est le « chemin » pour arriver à ce but.

Roch Hodech Elloul c'est le début du « chemin ». Cette voie est très longue, il y a plein d'arrêt au milieu : durant le mois de Elloul il y a les sélihot, le chofar tous les matins. Ensuite, il y a Roch Hachana, les 10 jours de téchouva, Yom Kipour, Soucot, Hochana Raba, Simhat Torah. Tout le monde connaît la marche à suivre et comment faire pour bien la suivre (faire plus attention à ce que l'on fait, surveiller son langage...).

Nous savons que Roch Hachana est un jour très important, que Yom Kipour et les 10 jours de Téhouva sont des jours très propices aux changements et à l'aide de Hachem. Mais il faut savoir quelle est la « destination », quel est le but à atteindre après avoir traversé tout

ce chemin ? Il est certain qu'après avoir passé des jours si intenses, c'est pour arriver à un objectif et garder quelque chose. Quel est donc l'objectif à atteindre ?

Rav Chimchon Pinkous z"l nous explique le point essentiel de toutes ces fêtes.

Après tous ces jours d'élévation spirituelle, nous arrivons à Simhat Torah. Avant de danser avec la Torah, nous ouvrons le Aron et nous proclamons l'Unité de Hakadoch Baroukh Hou. Un grand Rav a dit que tout l'aboutissement du mois de Elloul et de tout ce qu'on va passer c'est pour arriver à Simhat Torah et de penser sincèrement ce qu'on va dire en ce jour particulier. Nous voyons donc que la « destination » que nous devons atteindre c'est : « Ein Od Milevado » proclamer que Hachem est Le seul, qu'Il a tout fait et qu'il n'y a rien d'autre que Lui.

C'est ce que nous voyons déjà pendant les

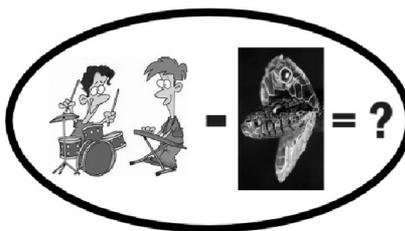
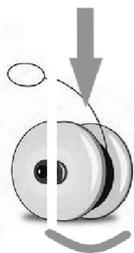
sélihot où on fait le Chéma, Hachem Mélékh...

Ensuite, à Roch Hachana où nous sonnons le chofar, nous faisons le moussaf où il y a les malkhouyot : nous glorifions Hachem et c'est toute la vocation de Roch Hachana. A Yom Kipour où on demande pardon à Hakadoch Baroukh Hou car c'est Le seul qui peut nous pardonner. Puis, suit la fête de Soucot où nous mangeons sous la Souca pour montrer notre confiance en D. et on agite les 4 espèces dans les 4 points cardinaux pour montrer que Hachem règne partout dans le monde.

Une fois que nous avons passé toutes ces étapes, nous arrivons à Simhat Torah : à ce moment, nous ressentons la vraie joie et découvrons le but de tout ce cheminement, celui de penser sincèrement que Hakadoch Baroukh Hou : Ein Od Milévado, il n'y a personne d'autre que Lui.

Eliahou Zana

Rébus



Chemita et Yovel

« Tu compteras chez toi sept années Chabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années te fera quarante-neuf ans... » (Lévitique 25,2 à 25,8).

Début du calendrier juif

Pour les calculs des années de Chemita et Yovel, il est essentiel de spécifier tout d'abord l'année de référence du début du calendrier et notamment celle de la création du monde. Il existe deux grandes opinions :

1 – Le compte des années commence en Tichri de l'année de la création de l'homme. Le Molad Tichri tombe le sixième jour de la Création, vendredi à 14h. Il est appelé « Molad Va-Yad ». La lettre Vav vaut 6 comme Vendredi, et les lettres Y.D. totalisent la valeur de 14 (heures).

Il en est ainsi pour le « Séder 'Olam » sur lequel les Richonim se basaient.

Selon ce compte, la Torah a été donnée en 2448, la destruction du second Temple en 3828 (68 du calendrier civil).

2 – Les comptes démarrent à partir de Tichri de l'année qui précède celle de la création de l'homme, c'est-à-dire dans l'année de la création du monde dite « année du Tohou », appelée également « Chenat Yétsira – année de formation » [de l'univers].

En cette année, le 1^{er} Molad de Tichri est à 12 lunaisons plus tôt que le Molad Va-Yad, c'est-à-dire un lundi 5h et 204 'Halakim, que l'on appelle « Molad BaHaRaD ». La lettre Beth vaut 2 comme Lundi, la lettre Hé vaut 5 (heures) et les lettres R.D. totalisent la valeur de 204 ('Halakim). Ce Molad de Tichri est bien sûr théorique car les astres n'ont été créés qu'à la fin de cette année, un quatrième jour de la semaine, le mercredi 28

Eloul. Pour le Rambam, c'est l'année de référence utilisée pour notre calendrier actuel (*Kiddouch Ha'hodech 9,4 ou 10,3*).

Ainsi, en datant les événements à partir de cette année de Molad « BaHaRaD », Matane Torah est en 2449 de la création du monde, la destruction du second Temple en 3829. (Pour connaître le nombre d'années depuis la destruction du Beth Hamikdash, il faut soustraire 69 au millésime de l'année civile. (Voir aussi le Maamar de Rabbi Méir Mazouz Chlita, Av 5779.)

Début des Chemitot et Yovelot

Année de la sortie d'Egypte et Matane Torah : 2449 (à partir du Molad BaHaRad).

Début des comptes des années en tant que peuple juif, en Tichri qui suivit, soit en 2450.

Ils séjournèrent 40 années dans le désert, jusqu'en 2489 et entrèrent en Erets-Israël en 2490. Il y eut ensuite 7 années de conquêtes puis 7 années de partage du pays, jusqu'en 2503.

L'année suivante, 2504, fut l'année 1 des cycles de Chemita et Yovel. La 1^{ère} Chemita eut lieu en 2510. Ils comptèrent ainsi 7 Chemitot à partir du début : $2503 + (7 \times 7) = 2552$. Cette année fut une année de Chemita et ils célébrèrent le Yovel l'année suivante, en 2553, soit l'année 64 de leur arrivée en terre d'Israël.

On s'interroge sur la méthode de calcul qu'ils adoptèrent à partir de cette date :

Il existe 2 grandes opinions dans la Guemara (Arakhin 92b)

Est-ce que la 50^{ème} année, celle du Yovel, est une année « blanche » et l'on reprendrait le compte des nouveaux cycles de Chemita et Yovel l'année suivante, c'est-à-dire la 51^{ème} année, ou est-ce que l'année du Yovel est aussi la 1^{ère} des nouveaux cycles de Chemita et Yovel à venir.

Ces 2 avis sont rapportés respectivement au nom des 'Hakhamim et de Rabbi Yéhouda.

1 – Opinion des 'Hakhamim

Les cycles de Chemita et Yovel démarrent ensemble. Après 7 Chemitot, la 50^{ème} année est sanctifiée, année de Yovel. C'est une année "blanche". On reprend les comptes de Chemita et Yovel la 51^{ème} année. Les cycles des Yovelot sont donc de 50 ans.

Selon cette opinion, les Yovelot sont toujours comptés, même s'ils n'ont pas été toujours pratiqués, afin de ne pas perdre les comptes des Chemitot.

2 – Opinion de Rabbi Yéhouda

L'année du Yovel est aussi la première année des nouveaux cycles Chemita et Yovel suivants et il n'y a pas d'années "blanches". Ainsi, les cycles de Chemita et Yovel sont toujours synchronisés et multiples de 7. Les cycles des Yovelot sont donc de 49 ans.

Les Yovelot ne sont plus comptés après la destruction du second Temple.

Selon l'opinion des Guéonim rapportée par le Rambam

Ils suivaient les cycles des 'Hakhamim, mais après la destruction du second Temple, ils changèrent et adoptèrent l'opinion de Rabbi Yéhouda. Les Chemitot des deux opinions se trouvaient « par hasard » identiques cette année-là et il y eut ainsi une continuité parfaite dans les comptes des Chemitot.

C'est selon cette opinion de Rabbi Yéhouda que nous calculons et observons la Chemita aujourd'hui. Le reste = 0 de la division de l'année par 7 indique l'année de Chemita, comme 5782.

Yosseph Stioui

Obtenir la délivrance grâce à la lumière !

Pour nous rappeler davantage l'importance capitale de ces 40 jours de miséricorde divine allant de Roch 'Hodech Elloul au jour de Kippour, nous avons la coutume de rajouter le fameux Téhilim 27 matin et soir aux prières journalières. Nos Sages nous rapportent dans le Midrach (Vayikra Rabba 21-4) que l'expression « Hachem Ori » (l'Eternel est ma lumière) se réfère à Roch Hachana, et que celle de « véyichi » (Il est ma délivrance) à trait au jour de Kippour.

Afin de saisir profondément l'enseignement de ce Midrach, le Gaon Rav Yehonathan Eybéchitz nous rapporte dans son commentaire « Midrach Yehonatan », une Guemara dans le Talmud Yérouchalmi (Bérakhot 60b) ainsi qu'un Midrach déclarant que le jour où Adam fauta (Vendredi

1er Tichri, jour de Roch Hachana), le soleil ne voulut se coucher que samedi soir, à l'issue de Chabat (et non, comme on aurait pu s'y attendre, le vendredi soir), alors que la lune, elle, poursuivit comme à son habitude (depuis le moment où elle rentra en fonction) sa course naturelle.

On constate donc, qu'en tenant compte du déplacement naturel de la lune, le jour du 1er Kippour de l'histoire du monde, tomba (comme aujourd'hui) un 10 Tichri, alors que selon la course inhabituelle du soleil (ayant retardé son coucher de 24h, jusqu'à la sortie de Chabat), Kippour tomba le 11 Tichri.

C'est ainsi que, se basant sur le déplacement du soleil, le Satan se trompa en ne venant que trop tardivement (le 11 Tichri et non le 10) accuser Adam sur sa faute, tant et si bien que Hachem lui répliqua : « De la même manière que tu ne pus aujourd'hui accuser le 1er homme, ainsi en

sera-t-il chaque année à l'égard de mes enfants, les Béné Israël le jour de Kippour ! ».

On saisit alors à la lumière de ces propos, que c'est grâce au fait que le soleil « refusa » de se coucher le jour où Adam fauta (à Roch Hachana, le 1er Tichri de la création du monde), que le Satan fut et sera (de génération en génération) dans l'incapacité d'accuser le jour de Kippour chaque juif.

Le message de notre 1er Midrach de Vayikra Rabba (21-4) devient alors « lumineux ».

En effet, c'est grâce à « Ori », autrement dit, à l'Eternel qui est ma lumière (dans la mesure où il a amené une « autre lumière », celle du soleil du 1er vendredi de l'histoire du monde, à ne disparaître que samedi soir et non vendredi soir), que « yichi » (qu'il est "mon salut et ma délivrance") contre les accusations du Satan chaque Yom Kippour).

Yaacov Guetta



Pour recevoir Shalshet News par mail chaque semaine ou pour dédicacer un feuillet :



shalshet.news@gmail.com

